



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION D'UTILISATION PONCTUELLE DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » À L'OCCASION DU BARBECUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION « RENAULT SPORT ILE DE FRANCE »

N° 2024/09

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

CONSIDÉRANT que la Commune reconnaît la pertinence des objectifs de l'association ;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite lui apporter une partie des moyens nécessaires à sa réalisation en lui permettant d'utiliser gratuitement la salle polyvalente « Les Vignes » ci-après désignée ;

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu une convention d'utilisation ponctuelle l'espace extérieure arrière de la salle polyvalente « Les Vignes », située impasse des Vignes, avec l'association RENAULT SPORT ILE DE FRANCE, pour la tenue de son barbecue annuel.

La convention est conclue à titre gratuit, précaire et révocable.

Elle prendra effet à compter de sa signature pour une utilisation consentie du Dimanche 7 juillet 2024 à 11h00 jusqu'au dimanche 7 juillet 2024 à 19h30.

Article 2 : De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,

Le 27/06/2024



Maire

Valérie MICK RIVES